

**ELECTIONS AUX TROIS CONSEILS CENTRAUX
DE L'UNIVERSITE D'ANGERS**

Conseil d'Administration

Commission de la formation et de la vie universitaire

Commission de la recherche

A distance par voie électronique

Du mardi 27 janvier 2026 au mercredi 28 janvier 2026

COLLEGE DES USAGERS

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et L719-2, L 953-2, R 712-1 à R 712-8 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2025-025 du 04 mars 2025 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2025-093 du 07 novembre 2025 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement complet des collèges des usagers aux trois conseils centraux de l'université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2026-004 du 16 janvier 2026 relatif aux candidats aux élections pour le renouvellement complet des collèges des usagers aux trois conseils centraux de l'université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2026-005 du 16 janvier 2026 relatif aux bureaux de vote centralisateur et pour chaque scrutin des élections pour le renouvellement complet des collèges des usagers aux trois conseils centraux de l'université d'Angers ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 28 janvier 2026 ;

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : Conseil d'Administration

Sont élu.e.s au Conseil d'administration :

- Liste présentée par « Bouge ton campus avec la Fé2A et tes assos étudiantes » :

Mme Anhelina HEVORHIAN (titulaire)

M. Helrad-Marie DOMONHEDO (suppléant)

- Liste présentée par « UNEF & Assos : Après la victoire de la BU, continuons de lutter pour une université inclusive, féministe, écologiste, antifasciste et émancipatrice pour et par les étudiant.e.s » :

Mme Diane LE PAPE—DONVAL (titulaire)

M. Thomas OLIVEIRA (titulaire)

Mme Juliette ARNOULT (titulaire)

M. Simon LEBRUN—HUMEAU (titulaire)

Mme Cheiness IDEL MEHDAOUI (suppléante)

M. Arthur LÉVÈQUE (suppléant)

Mme Lalie DESGRANGES (suppléante)

M. Pierre SOYER (suppléant)

- Liste présentée par « UNI : Pour ta réussite » :

Mme Mariam TOURE (titulaire)

M. Manny DESCHODT (suppléant)

Article 2 : Commission de la formation et de la vie universitaire

Sont élu.e.s à la Commission de la formation et de la vie universitaire :

Secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion

-Liste présentée par « UNEF & Assos : Après la victoire de la BU, continuons de lutter pour une université inclusive, féministe, écologiste, antifasciste et émancipatrice pour et par les étudiant.e.s » :

Mme Lalie DESGRANGES (titulaire)

M. Milan CHARMET (titulaire)

Mme Meron BEUCHER (titulaire)

M. Manoha CHALON (suppléant)

Mme Juliette DELALANDE (suppléante)

M. Maxandre THEBAUD (suppléant)

- Liste présentée par « UNI : Pour ta réussite » :

Mme Anaëlle CHAUSSIVERT (titulaire)

M. Calixte STOLLSTEINER (suppléant)

Secteur des lettres, sciences humaines et sociales

- Liste présentée par « UNEF & Assos : Après la victoire de la BU, continuons de lutter pour une université inclusive, féministe, écologiste, antifasciste et émancipatrice pour et par les étudiant.e.s » :

Mme Lucie LORINQUER (titulaire)

M. Titouan GIRARD (titulaire)

Mme Léa PELTIER (titulaire)

M. Simon BEAUFRETON (titulaire)

Mme Chloé JARDINAUD (titulaire)

M. Laonig DUVAL (suppléant)

Mme Anaëlle GIBON (suppléante)

M. Pierre BODAN (suppléant)

Mme Lucile MOSSET (suppléante)

M. Sandro ALEMAGNA (suppléant)

Secteur des sciences et technologies

- Liste présentée par « Bouge ton campus avec la Fé2A et tes assos étudiantes » :

M. Yann Scofield NDOMBO MOUKINA (titulaire)

Mme Tesnim GHENNAM (suppléante)

- Liste présentée par « UNEF & Assos : Après la victoire de la BU, continuons de lutter pour une université inclusive, féministe, écologiste, antifasciste et émancipatrice pour et par les étudiant.e.s » :

Mme Maïssane BULTEAU (titulaire)

M. Timothé CARTIER (titulaire)

Mme Maëlys RICHARD (titulaire)

M. Adrien VALLA (suppléant)

Mme Marianne CAVAN (suppléante)

M. George MITCHELL (suppléant)

Secteur des disciplines de santé

- Liste présentée par « Bouge ton campus avec la Fé2A et tes assos étudiantes » :

Mme Océane HENAUT (titulaire)

M. Mohamed MARDINI (titulaire)

Mme Apolline HURSTEL (suppléante)

M. Adam LUSSET (suppléant)

- Liste présentée par « UNEF & Assos : Après la victoire de la BU, continuons de lutter pour une université inclusive, féministe, écologiste, antifasciste et émancipatrice pour et par les étudiant.e.s » :

M. Elio MAHE (titulaire)

Mme Hélène TIRARD (suppléante)

Article 3 : Commission de la recherche

Sont élus à la commission de la recherche :

Secteur des disciplines de santé

M. Quentin PETIT (titulaire)

M. Nathan CRONIER (suppléant)

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

Fait à Angers, le 29 janvier 2026

La Présidente de l'Université

Françoise GROLLEAU

Signé le 29 janvier 2026
Mis en ligne le 29 janvier 2026